

**Office Public d'HLM de Besançon - Construction de 111 logements
ZAC de Planoise (Résidence Camille Claudel) - Garantie de la Ville,
à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt
de 41 970 088 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations - Modificatif à la délibération du 12 décembre 1994**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La délibération du 12 décembre dernier par laquelle le Conseil Municipal a accordé sa garantie à l'Office Public d'HLM de Besançon pour un emprunt de 41 970 088 F qu'il envisageait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ne mentionnait pas le taux de progressivité des annuités qui est de 1,95 % (révisable en fonction du livret A).

Il convient donc de compléter en ce sens cette délibération.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.